



PARCOURS DE LA CANDIDATE



RÉSEAU DES
TABLES RÉGIONALES
DE GROUPES DE FEMMES
DU QUÉBEC



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

L'édition 2017 a été mise à jour grâce au soutien financier
de la Fédération québécoise des municipalités.



REMERCIEMENTS

Cette version du Parcours de la candidate est inspirée d'un premier document produit par la Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec en 2009. Nous la remercions de nous avoir permis de s'inspirer de son travail.

Mise à jour *Édition 2017*

Blanche Paradis

Adaptation et rédaction *Édition 2013*

Carmen Houde

Révision et corrections *Édition 2013*

Les membres du comité Pouvoir économique et politique des femmes du Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec :

- Blanche Paradis, Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec
- Francyne Ducharme, Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec
- Johannine Marleau-Houle, Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue
- Manon Fortier, Comité condition féminine Baie-James

Graphisme

Dominique Courchesne, Caligo

Cette publication a été réalisée grâce au soutien financier du programme « À égalité pour décider » du Secrétariat à la condition féminine. Le contenu de cette publication demeure la responsabilité du « Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec ».

Cet outil réfère aux différentes lois entourant les élections municipales, dont la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) (à jour au 1^{er} janvier 2017), qui constitue la base légale à respecter. Advenant une modification à cette loi après le 1^{er} janvier 2017, certaines informations, dont les dates se référant au calendrier électoral et les règles entourant le financement, pourraient elles aussi être modifiées. Cet outil ne peut se substituer à la loi, mais contribuera cependant à en faciliter sa compréhension.

NOTE : Dans ce document, nous avons suivi les règles de rédaction épiciène pour l'ensemble du texte et avons opté pour marquer la forme féminine par l'ajout d'une lettre majuscule pour certains mots (ex. éluE) Nous sommes conscientes que l'utilisation du E n'est pas reconnue par l'Office de la langue française. Nous considérons cependant que c'est notre rôle de mettre en place un langage le plus inclusif possible qui fait des femmes des citoyennes à part entière particulièrement dans les domaines où elles sont sous-représentées.



TABLE DES MATIÈRES

Le profil type de la candidate	5
Les mythes et réalités	10
Les incontournables de l'aspirante candidate	14
Les questions que je me pose	16
Les conditions requises pour déposer ma candidature	19
Les types de candidature	21
La déclaration de candidature	24
Le retrait de candidature	26
La proclamation des candidates élues sans opposition	27
Une campagne électorale à organiser	28
1. Je constitue mon équipe électorale	30
2. Je planifie ma stratégie électorale	35
3. Je finance ma campagne en tenant compte des ressources disponibles	38
4. Le jour « J »	41
Un outil indispensable : la liste des incontournables	43
Les jeux sont faits!	44
Les procédures obligatoires	47
Le calendrier électoral	48
L'exercice de mon mandat	49
Pour compléter mon bagage et parfaire mes connaissances	50
Liste des organismes régionaux de soutien aux candidates	54
Les abréviations utiles dans le cadre de mon mandat	58
Bibliographie	59



LE PROFIL TYPE DE LA CANDIDATE

Ai-je le profil?

La représentation des femmes et des hommes élus sur la scène politique municipale ne reflète pas leur poids démographique respectif. Il est important que les femmes puissent participer activement et pleinement au développement de leur municipalité et de leur région. Les villes et les villages du Québec ont besoin de la créativité et des compétences des femmes pour faire face aux défis du XXI^e siècle.

Bien qu'il n'y ait pas de profil type de la candidate idéale, voici une série de caractéristiques qui ont été identifiées par des femmes en politique.

- Avoir le sens de la collectivité, le souci de répondre aux besoins de la majorité;
- Avoir du leadership, la capacité de rassembler;
- Entrer facilement en relation avec les autres;
- Être capable d'analyser rapidement une situation;
- Être à l'écoute des gens et avoir de l'empathie;
- Avoir le goût de l'engagement et du travail d'équipe;
- Jouir d'une bonne crédibilité;
- Avoir des idées, des projets et peut-être même des idéaux et savoir les défendre;
- Avoir une vision du développement de sa communauté.

Vous pensez ne pas avoir toutes ces qualités. Ne vous en faites pas, cela s'apprend et vous les développerez au fil du temps. Faites-vous confiance!

N'oublions pas!

Aucune formation académique spécifique et aucun niveau d'étude ne sont nécessaires pour faire de la politique. Une bonne expérience de vie et la connaissance de son milieu sont tout aussi, sinon plus importantes, que les diplômes ou les compétences professionnelles.

Il ne faut toutefois pas sous-estimer les difficultés d'une candidature et d'une campagne électorale : avant d'être une bonne élue, il vous faudra être une bonne candidate! Quel que soit le niveau de responsabilité brigué, toute candidate doit avoir certaines connaissances et faire preuve de beaucoup de détermination.

saviez-vous que

En 2013, 78 municipalités ne comptaient aucune femme au conseil municipal, alors qu'elles étaient 98 dans cette situation en 2009?



Voici un **petit test** qui vous aidera à identifier vos forces et les qualités et aptitudes que vous aurez à améliorer pour être « **la meilleure candidate possible** ».

Ce test est divisé en deux parties de 20 questions chacune.
L'une porte sur **votre implication citoyenne**,
l'autre sur **vos qualités et aptitudes personnelles**.
Pour chaque réponse positive faites simplement un X à la question concernée.

Votre implication citoyenne

- 1 • Vous tenez-vous informée de l'actualité locale? ☐
- 2 • Lisez-vous les bulletins d'information ou le courrier que vous fait parvenir votre municipalité ou votre conseiller ou conseillère? ☐
- 3 • Connaissez-vous le nom de votre conseiller ou conseillère et ses engagements ou son programme? ☐
- 4 • Avez-vous déjà suivi de près une campagne électorale dans votre municipalité? ☐
- 5 • Avez-vous l'habitude d'aller voter aux élections? ☐
- 6 • Vous est-il arrivé d'assister à des réunions du conseil municipal? ☐
- 7 • Avez-vous déjà participé à des rencontres de consultation publique? ☐
- 8 • Avez-vous déjà participé à des assemblées d'établissement ou d'organisme du milieu? ☐
- 9 • Avez-vous déjà posé des questions ou exprimé une opinion lors de ces rencontres ou de ces assemblées? ☐
- 10 • Vous est-il déjà arrivé d'adresser un commentaire, favorable ou défavorable, à la personne élue à la mairie, à votre conseiller ou conseillère, à un membre d'un comité de parents, à votre représentantE à la commission scolaire, à votre députéE provincial ou fédéral? ☐
- 11 • Avez-vous déjà exprimé votre opinion dans la section « Opinion des lecteurs » de votre journal local? ☐
- 12 • Avez-vous déjà exprimé votre opinion sur une question sociale ou politique lors de ligne ouverte? ☐
- 13 • Vous arrive-t-il de signer des pétitions concernant des causes sociales ou politiques? ☐
- 14 • Vous est-il arrivé de faire circuler des pétitions sur une question sociale ou politique? ☐
- 15 • Avez-vous déjà milité dans un parti politique? ☐
- 16 • Avez-vous déjà participé à une campagne électorale au niveau municipal, provincial ou fédéral? ☐

- 17 • Avez-vous déjà été membre active d'un organisme communautaire, d'un comité de parents, d'une coopérative, d'une association professionnelle, d'un syndicat ou autre? ☐
- 18 • Avez-vous déjà participé à l'organisation d'une activité locale à caractère social, culturel ou politique? ☐
- 19 • Avez-vous déjà siégé à un conseil d'administration? ☐
- 20 • Avez-vous déjà pensé poser votre candidature au niveau municipal? ☐

Pour chaque réponse positive dans ce bloc, accordez-vous 2 points.

TOTAL SUR 40 POINTS : _____

Qualités et aptitudes personnelles

- 21 • Êtes-vous de nature curieuse? ☐
- 22 • Êtes-vous ouverte et aimez-vous apprendre de nouvelles choses? ☐
- 23 • Avez-vous de la facilité à entrer en communication avec les autres? ☐
- 24 • Arrivez-vous facilement à convaincre les autres de se rallier à vos idées, de participer à vos projets? ☐
- 25 • Êtes-vous sociable? Savez-vous écouter?..... ☐
- 26 • Avez-vous à cœur le bien-être de la collectivité? ☐
- 27 • Est-ce qu'on vous a déjà affirmé que vous inspiriez confiance? ☐
- 28 • Avez-vous des habiletés à trouver des solutions nouvelles? ☐
- 29 • Savez-vous communiquer votre enthousiasme?..... ☐
- 30 • Savez-vous faire face et affronter les difficultés? ☐
- 31 • Êtes-vous capable de prendre des décisions en fonction du bien commun et du mieux-être de la collectivité? ☐
- 32 • Êtes-vous une personne active et dynamique qui aime s'engager pour un projet? Pour une cause? ☐
- 33 • Avez-vous une vision de la façon d'améliorer le fonctionnement de votre communauté? ☐

- 34 • Pourriez-vous avoir du plaisir à travailler pour le mieux-être des citoyens et citoyennes de votre localité? ☐
- 35 • Êtes-vous capable d'accepter la critique et de faire face à la défaite? ☐
- 36 • Êtes-vous une personne intègre, capable de dire une vérité quelle qu'elle soit? ☐
- 37 • Êtes-vous reconnue pour votre leadership dans votre milieu? ☐
- 38 • Êtes-vous une personne bien organisée et structurée? ☐
- 39 • Êtes-vous capable de demander de l'aide et d'accepter que vous ne pouvez pas tout régler à vous toute seule? ☐
- 40 • Avez-vous envie de vous investir pour changer les choses? ☐

Pour chaque réponse positive dans ce bloc, accordez-vous 3 points.

TOTAL SUR 60 POINTS : _____

Faites maintenant le total sur 100 points.

TOTAL SUR 100 POINTS : _____



Si vous avez obtenu **entre 70 et 80 points** et que vous avez déjà pensé vous présenter en politique, « Vous avez le profil » d'une vraie candidate!

Si vous avez obtenu **plus de 80 points** et même si vous n'avez pas encore pensé vous lancer en politique, « Vous avez le profil » d'une excellente candidate et nous vous invitons à y réfléchir très sérieusement.

Quoi qu'il en soit et peu importe les résultats de votre test...

Si vous avez envie de vous présenter en politique municipale vous possédez les deux principales compétences requises pour le faire :
vous avez le goût et vous êtes citoyenne!!!

PENSEZ-Y!

● LES MYTHES ET RÉALITÉS

Est-ce vrai?

Il existe encore beaucoup de mythes concernant la vie politique et particulièrement sur la notion de pouvoir. Ces mythes sont simplement dus à une méconnaissance du sujet. Les voici démystifiés :

VRAI OU FAUX (Réponses page suivante)

- | | | |
|--|----------------------------|----------------------------|
| 1 . Il faut des compétences et qualifications particulières pour exercer le rôle d'élue municipale | Vrai ☐ | Faux ☐ |
| 2 . Il y a toujours des chicanes et des batailles rangées en politique municipale | Vrai ☐ | Faux ☐ |
| 3 . C'est plus difficile pour une femme de se faire prendre au sérieux en politique | Vrai ☐ | Faux ☐ |
| 4 . Une personne timide ne peut pas être une bonne candidate et une bonne élue | Vrai ☐ | Faux ☐ |
| 5 . Faire de la politique c'est payant | Vrai ☐ | Faux ☐ |
| 6 . Je ne connais pas suffisamment les lois qui encadrent les municipalités pour me porter candidate | Vrai ☐ | Faux ☐ |
| 7 . Je n'aime pas le pouvoir, le pouvoir c'est négatif | Vrai ☐ | Faux ☐ |
| 8 . La politique municipale, ce n'est pas important | Vrai ☐ | Faux ☐ |
| 9 . La politique municipale ce n'est pas pour les jeunes | Vrai ☐ | Faux ☐ |

Réponses

Question 1

Faux La question de la compétence, les femmes s'en préoccupent beaucoup, alors que les hommes en général s'en soucient moins. Pourquoi? Les femmes ayant été exclues très longtemps du pouvoir, elles n'ont pas expérimenté, comme les hommes, qu'en politique le plus important c'est de posséder un bon jugement. Il faut savoir qu'autour des décideurEs, il y a des fonctionnaires et des employéEs municipaux compétents. Ces personnes possèdent les connaissances spécifiques, souvent techniques et légales, reliées aux dossiers traités. Ils et elles sont là pour vous transmettre l'information et leur support facilite ainsi la prise de décision.

Question 2

Faux La politique est perçue comme une arène, les mots qui la définissent réfèrent souvent à des termes guerriers. Il arrive qu'en politique on ait à débattre (et non pas se battre), à argumenter (et non à se chicaner). Il arrive aussi que les personnes qui s'y côtoient n'aient pas les mêmes valeurs. Il faut donc être prête à défendre vos idées, vos projets. Et souvent, il advient que les éluEs travaillent de concert pour un développement harmonieux de leur communauté. La politique, c'est d'abord ce que nous en faisons. Si vous pensez que dans le monde politique il y a de la place pour des idéaux et pour une façon nouvelle de voir les choses, portez ces idées et partagez-les!

Question 3

Vrai C'est encore une réalité aujourd'hui : les femmes ont à faire leurs preuves deux fois plutôt qu'une en politique. Elles ont aussi la réputation de se documenter, de bien connaître les dossiers et de se préparer pour les réunions. En étant ainsi consciencieuse dans votre travail, vous serez à même d'intervenir de façon convaincante et de gagner le respect de vos collègues, malgré de possibles préjugés défavorables à votre endroit.

Question 4

Faux Il est vrai qu'une personne timide devra faire des efforts pour aller au-devant des gens et pour prendre la parole en public lors d'une campagne électorale ou comme éluE. Mais cela s'apprend et la population apprécie davantage une personne qui sait demeurer elle-même et qui avoue sa timidité, plutôt qu'une personne qui essaie de jouer un rôle qui ne lui convient pas. L'important c'est de démontrer vos compétences.

Question 5

Faux Certaines grandes villes et municipalités offrent des salaires intéressants à la mairie afin que la personne occupant cette fonction puisse s'y consacrer à temps plein. Des salaires sont aussi offerts aux autres membres du conseil. Ces conseillères et conseillers pourront avoir ainsi un niveau de vie décent, tout en ayant un travail rémunéré à temps partiel et ainsi consacrer plus de temps à leur fonction d'élusEs. Les petites municipalités de moins de 5 000 habitants, par contre, offrent plutôt des allocations très minimes. Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, la fonction d'élusE municipal n'a pas d'horaire fixe et demande une très grande disponibilité. Les élusEs ne comptent pas les heures consacrées à leurs fonctions.

Question 6

Vrai et Faux

Vous devez effectivement vous familiariser avec le cadre légal de l'organisation municipale et en avoir une connaissance minimale pour votre campagne électorale. Mais vous n'avez pas à maîtriser toutes les subtilités des lois. Une fois élue, vous pourrez en apprendre davantage sur le cadre légal dans lequel vous évoluerez et il y aura des personnes compétentes qui sont là pour vous donner toute l'information pertinente.



Question 7

Faux Le pouvoir en soi n'est pas négatif. Pourtant, aujourd'hui il est perçu négativement parce qu'on l'associe à abus de pouvoir ou à autoritarisme. Le pouvoir correspond à la capacité de prendre et d'appliquer des décisions et à la possibilité d'agir sur quelque chose, sur une situation.

Il est ce qu'on en fait. Les femmes ont été longtemps tenues à l'écart des pouvoirs publics et l'appropriation de cet espace ne va pas de soi. C'est un espace qu'il faut savoir occuper.



Question 8

Faux On confie de plus en plus de responsabilités au palier municipal. C'est l'instance décisionnelle qui constitue le lien le plus direct avec notre vie au quotidien et qui touche de près et concrètement la vie des familles, des femmes et de aînéEs. Les décisions du monde municipal font moins souvent les manchettes et les grands titres dans les médias, c'est pourquoi elles sont moins visibles. Pourtant elles ont des répercussions sur nos vies, à tous les jours. On n'a qu'à penser aux loisirs, à l'eau potable, au transport en commun, toutes des responsabilités qui relèvent de la municipalité.

Question 9

Faux Il est vrai qu'il y a plus de personnes retraitées qui siègent aux conseils municipaux. Cependant, de plus en plus de jeunes y font leur entrée ce qui permet une vision et une contribution plus diversifiées pour tenir compte des besoins de l'ensemble de la population. Les jeunes, et particulièrement les jeunes femmes, ont un point de vue différent qui peut influencer favorablement le développement d'une municipalité. Leur implication est tout aussi valable et essentielle.



LES **INCONTOURNABLES** DE L'ASPIRANTE CANDIDATE

Les facteurs de réussite

Une campagne électorale réussie repose sur certains éléments de base incontournables. Voici quelques suggestions concernant tout autant votre façon d'être que votre façon de faire. Ces exemples pourront vous inspirer lors de la planification et la préparation de votre campagne.

Le savoir faire :

- Connaître les règles d'une mise en candidature et les utiliser adéquatement;
- Se familiariser avec le vocabulaire du monde municipal;
- Bien choisir les membres de son équipe en fonction de leurs valeurs mais aussi de la diversité de leurs compétences;
- S'informer sur les dossiers en cours et les dossiers chauds de sa municipalité;
- Comprendre les rôles de chaque membre de votre équipe et respecter leurs champs de compétences;
- Comprendre le rôle et les responsabilités du personnel électoral, des membres d'un conseil municipal et du personnel de la municipalité;
- Prendre le temps de planifier et de structurer votre campagne électorale;
- Connaître les principaux acteurs influents de votre communauté;
- Créer des alliances.



Dans une municipalité de 5 000 habitants et plus, vous devez avoir obligatoirement une ou un agent officiel.

Le savoir être :

- Anticiper les situations et accepter de déléguer;
- Savoir développer l'enthousiasme de l'ensemble des membres de votre équipe;
- Démontrer de l'assurance malgré les embûches et les attaques des adversaires;
- Apprendre à demeurer concentrée, peu importe la situation;
- Aller au-devant des gens dans les activités publiques, se présenter comme candidate;
- Savoir écouter et bien rendre votre message;
- Accepter la critique;
- Rester soi-même.



LES QUESTIONS QUE JE ME POSE

Aurai-je le temps et la disponibilité?

Comme le rôle de conseillère exige plusieurs heures de travail (mairette encore davantage), il est important de bien évaluer le temps et les disponibilités que vous aurez à y consacrer. Soyez prévoyante!

- Une assemblée par mois, parfois plus;
- Une rencontre préparatoire à la séance du conseil, parfois plus;
- Assemblée spéciale occasionnellement;
- Participation à divers comités ou représentations.

► N'oubliez pas de prévoir du temps pour répondre à vos concitoyennes et concitoyens, pour étudier vos dossiers, pour lire les rapports. Il est important de bien choisir les comités et organisations auxquels vous accepterez de participer. Il est préférable d'en choisir moins et de s'y investir complètement plutôt que de s'impliquer à plusieurs comités et de ne pouvoir y contribuer de façon à y laisser votre marque. Évitez l'éparpillement.

Aurai-je du support?

De ma famille

C'est important d'être soutenue par votre famille. Il ne s'agit pas d'obtenir la permission de se lancer en politique car c'est une décision personnelle, mais mieux vaut en avoir discuté avant avec les membres de sa famille. Ils seront en mesure de mieux vous soutenir tout au long de votre mandat et pourront vous écouter et partager à la fois les moments gratifiants et les moments difficiles. Il peut arriver que cela ne soit pas facile de vivre au quotidien avec une « conseillère » ou une « mairette » à la maison. Votre implication au municipal aura une influence sur la vie familiale, mais il est possible de concilier le tout. D'autres y sont parvenues avant vous!

saviez-vous que

**En 2013
272 municipalités
du Québec ne comptent
qu'une seule femme au
conseil municipal alors
qu'elles étaient 332
dans cette situation
en 2009?**

De mon entourage

Autant vos amiEs que les membres de votre famille peuvent devenir de précieux collaborateurs. Ils peuvent s'avérer être une excellente source d'informations et vous aider à établir votre crédibilité si cela n'est pas déjà fait. Vous aurez besoin d'une équipe compétente et diversifiée autour de vous et votre entourage représente un bassin qu'il ne faut pas négliger. Ces personnes côtoient des réseaux auxquels vous n'avez peut-être pas accès personnellement pour le moment. Elles vous aideront ainsi à multiplier les appuis.

À qui demander conseil?

En tant qu'élue, plusieurs ressources sont à votre disposition. Vous en retrouverez une description dans la fiche *Pour compléter mon bagage*. Certaines d'entre vous ont également la chance de pouvoir bénéficier des connaissances et des compétences d'une personne ayant fait l'expérience de la politique. Vous pouvez en faire autant et demander conseil aux femmes élues de votre entourage. Elles seront certainement ouvertes à vous faire part de leur expérience. Profitez-en!

Pourrais-je conserver mon emploi?

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM) oblige un employeur à accorder un congé sans rémunération à une salariée qui s'absente pour mener une campagne électorale (à partir du 44^e jour précédant l'élection) ou pour siéger au conseil municipal. Dans les deux cas, le congé peut être total ou partiel. Si vous jugez que vous en avez besoin, il s'agit d'informer votre employeur des jours et des heures visés. Vous n'avez pas à craindre de représailles si vous prenez congé et vous ne perdrez pas les avantages liés à votre emploi, sauf la rémunération. Ce droit est par contre limité dans le temps à huit ans ou à deux mandats.

Serai-je rémunérée pour mon poste d'élue municipale?

Oui, en tant que mairesse ou conseillère, vous avez droit à une rémunération. Elle peut être fixée de deux manières :

- Elle peut être établie par règlement du conseil municipal en respectant les montants minimaux et maximaux fixés par la Loi sur le traitement des élus municipaux.
- En l'absence d'un tel règlement, votre rémunération est déterminée selon un calcul prévu dans la Loi, fondé sur des taux fixés à partir des tranches de population d'une municipalité.

De plus, une allocation de dépenses s'ajoute automatiquement à votre rémunération de base. Cette allocation est non imposable et représente 50 % de votre rémunération de base.





LES CONDITIONS REQUISES POUR DÉPOSER MA CANDIDATURE

Ma décision est prise, je me lance!

Je veux être candidate aux prochaines élections! Suis-je éligible?

Pour poser ma candidature à un poste au conseil de ma municipalité, je dois :

- être reconnue comme électrice et avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale de ma municipalité;
- résider de façon continue ou non sur le territoire de ma municipalité depuis au moins les 12 derniers mois, le 1^{er} septembre de l'année de l'élection.

Pour être reconnue comme une électrice de ma municipalité afin de me porter candidate, je dois :

Le jour du scrutin :

- être une personne majeure.

Au 1^{er} septembre de l'année de l'élection :

- avoir la citoyenneté canadienne;
- ne pas être sous curatelle;
- ne pas être reconnue coupable d'une fraude électorale depuis au moins cinq ans;
- être domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec OU être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Il existe un certain nombre d'inéligibilités qui peuvent vous empêcher de poser votre candidature. Certaines fonctions sont par ailleurs incompatibles avec le rôle de membre d'un conseil municipal. C'est le cas notamment du personnel salarié de la municipalité. C'est à vous de vérifier si vous êtes éligible avant de poser votre candidature!

Pour connaître l'ensemble des motifs d'inéligibilité, vous pouvez consulter les articles 62 à 67 de la LERM.



**Vous devez consulter
la Loi sur les élections et
les référendums municipaux
afin de vous assurer d'avoir
toutes les informations à jour.**

[electionsquebec.qc.ca/francais/lois/
municipal.php](http://electionsquebec.qc.ca/francais/lois/municipal.php)

Québec
© Éditeur officiel du Québec

chapitre E-2.2

LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

TITRE I ÉLECTIONS MUNICIPALES

CHAPITRE I CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent titre s'applique à toute municipalité, sauf à une municipalité régionale de comté, à un village nordique, ou au rattaché ou à une municipalité dont le conseil, selon la loi qui la constitue ou la régit, n'est pas fermé de personnes élues par ses citoyens.

1987, c. 57, s. 1; 1996, c. 2, s. 858.

CHAPITRE II ÉPOQUE DE L'ÉLECTION

2. Une élection doit être tenue tous les quatre ans à tous les postes de membre du conseil d'une municipalité.
- 1987, c. 57, s. 2; 2009, c. 11, s. 2.
3. La date du scrutin est le premier dimanche de novembre.
- 1987, c. 57, s. 3; 2009, c. 11, s. 3.

CHAPITRE III DIVISION DU TERRITOIRE AUX FINS ÉLECTORALES

SECTION I MUNICIPALITÉS TENUES DE DIVISER LEUR TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

4. Toute municipalité dont la population est de 20 000 habitants ou plus le 1^{er} janvier de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu une élection générale doit diviser son territoire en districts électoraux.

Elle est tenue de faire cette division avant le 31 décembre 1987, doit tenir d'effectuer cette division ou l'a faite.



LES TYPES DE CANDIDATURE

Devrais-je me présenter comme candidate indépendante, porter les couleurs d'une équipe reconnue ou encore d'un parti? Quelles sont les caractéristiques de ces options?

Candidate indépendante

Le plus grand avantage à poser sa candidature de façon indépendante se trouve dans la liberté totale de composer son programme électoral selon ses idées et ses priorités ainsi que d'organiser sa campagne électorale à sa couleur. Vous serez également entièrement libre de vos décisions lors de vos votes au conseil.

Candidate indépendante d'une municipalité de moins de 5 000 habitants

En tant que candidate indépendante d'une municipalité de moins de 5 000 habitants, vous n'avez pas à demander une autorisation au Directeur général des élections (DGE) pour financer votre campagne et engager des dépenses électorales. Les dépenses que vous engagez pour votre campagne sont de votre ressort et ne peuvent donc pas être remboursées. Par contre, vous devez remettre à votre municipalité la liste des personnes qui vous auront fait une contribution supérieure à 50 \$.

Candidate indépendante d'une municipalité de 5 000 habitants et plus

Pour recueillir des contributions et engager des dépenses pour votre campagne, vous devez obtenir une autorisation du DGE. Vous pouvez faire cette demande à compter du 1^{er} janvier de l'année de l'élection. Cependant, seules les dépenses engagées pendant la période électorale pourront vous être remboursées. La LERM prévoit le remboursement de 70 % de vos dépenses électorales si vous remportez le scrutin ou si vous récoltez au moins 15 % des voix.

S'associer à une équipe ou à un parti

L'équipe reconnue et le parti politique regroupent tous deux des personnes qui mènent une action commune pour se faire élire au conseil municipal et y exercer le pouvoir selon un programme. S'associer à une équipe ou à un parti, c'est :

- faire campagne en équipe dans un esprit de partage d'idées;
- défendre un programme conçu en groupe;
- bénéficier de la publicité commune et de l'expérience des autres;
- adhérer aux stratégies et aux idées de l'équipe ou du parti.

N'oubliez pas que l'adhésion à une équipe ou à un parti peut vous lier dans vos interventions et vos prises de position pour toute la durée de votre mandat. Vous pourriez, une fois élue, vous dissocier de l'équipe à laquelle vous avez adhéré mais cela pourrait être perçu comme de l'opportunisme. Assurez-vous donc que vous partagez les mêmes valeurs que les autres membres de l'équipe ou du parti auquel vous adhérez et vérifiez avec eux que vous aurez quand même une certaine latitude pour initier des projets et faire valoir vos opinions.

Il faut savoir que :

- vous pouvez vous présenter comme candidate d'une équipe reconnue seulement dans les municipalités de moins de 5 000 habitants;
- vous pouvez vous présenter comme candidate d'un parti politique municipal seulement dans les municipalités de 5 000 habitants et plus, là où un tel parti est autorisé.

Si l'organisation d'un parti politique est souvent plus complexe que celle d'une équipe, ce sont surtout les règles sur le financement politique et les dépenses électorales qui les distinguent.

Aussi vous devez savoir que la déclaration de candidature d'une candidate d'un parti autorisé ou d'une équipe reconnue doit être accompagnée d'une lettre signée par la ou le chef du parti ou de l'équipe attestant que cette personne en est la candidate officielle au poste concerné et, le cas échéant, qu'elle est une colistière.

En résumé

5 000 habitants et moins	Plus de 5 000 habitants
Candidate indépendante	
Vous n'avez pas à demander d'autorisation spéciale au DGE pour financer votre campagne. • Vous n'avez pas de remboursement des dépenses. • Vous devez remettre à votre municipalité la liste des personnes vous ayant fait une contribution de plus de 50 \$	Vous devez obtenir une autorisation du DGE pour recueillir des contributions et engager des dépenses. • Seules les dépenses engagées pendant la période électorale pourront être remboursées. • 70 % de vos dépenses électorales pourront être remboursées (selon certaines règles) si vous obtenez au moins 15 % des voix.
Candidate d'une équipe reconnue	
Vous pouvez vous présenter comme candidate d'une équipe reconnue. La déclaration de candidature d'une candidate d'une équipe reconnue doit être accompagnée d'une lettre signée par la ou le le chef du parti ou de l'équipe attestant que cette personne en est la candidate officielle au poste concerné et, le cas échéant, qu'elle est une colistière de cette équipe.	Ne s'applique pas
Candidate d'un parti autorisé	
Ne s'applique pas	Vous pouvez vous présenter comme candidate d'un parti autorisé. La déclaration de candidature d'une candidate d'un parti autorisé doit être accompagnée d'une lettre signée par la ou le chef du parti ou de l'équipe attestant que cette personne en est la candidate officielle au poste concerné et, le cas échéant, qu'elle est une colistière de ce parti.



LA DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Après avoir fait les vérifications nécessaires, je suis éligible.

Je peux donc me porter candidate.

Que dois-je faire pour officialiser ma mise en candidature?

Vous devez remplir une déclaration de candidature à l'aide d'un formulaire disponible au bureau de la présidente ou du président d'élection de votre municipalité. Sachez que les titulaires au poste de secrétaire-trésorier et de greffier d'une municipalité assument d'office la présidence d'élection de cette même municipalité.

La déclaration de candidature est un document officiel qui permet de :

- vous identifier en tant que candidate;
- préciser le poste électif pour lequel vous vous présentez;
- vérifier votre éligibilité en tant que candidate;
- présenter le nombre requis de signatures d'appui à votre candidature.

Votre déclaration doit être accompagnée d'une pièce d'identité ainsi que des signatures d'appui à votre candidature. Seules les personnes qui ont qualité d'électrices et d'électeurs dans votre municipalité peuvent signer votre bulletin de candidature. **Le nombre minimal de signatures varie selon la taille de la municipalité :**

Population	• Poste de maire	• Poste de conseillère
Moins de 5 000 habitants	5	5
5 000 à 19 999	10	10
20 000 à 49 999	50	25
50 000 à 99 999	100	25
100 000 et +	200	25

Il est souhaitable d'obtenir plus de signatures d'appui que le nombre requis dans le cas où certains signataires ne seraient pas des électrices et des électeurs en règle et pour démontrer votre détermination!

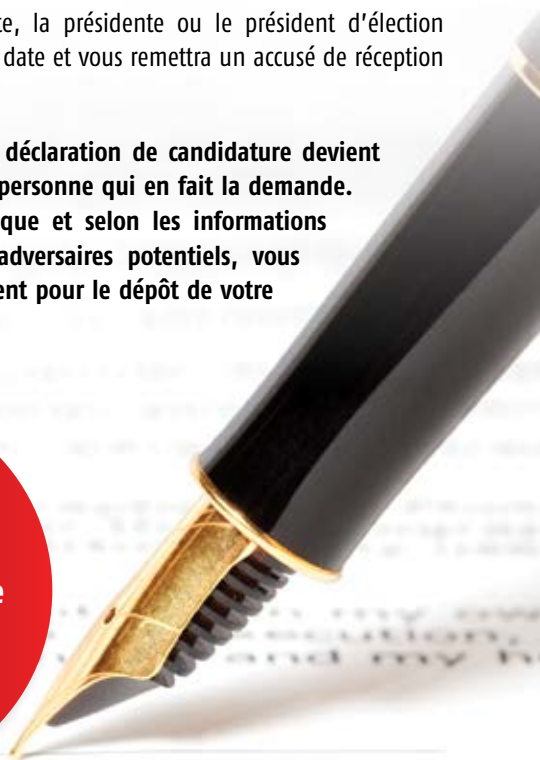
Votre déclaration de candidature doit être déposée au bureau de la présidente ou du président d'élection entre de 44^e et le 30^e jour précédant le scrutin, avant 16 h 30.

Si votre déclaration est complète, la présidente ou le président d'élection apposera sa signature, inscrira la date et vous remettra un accusé de réception qui confirme votre candidature.

À partir de ce moment, votre déclaration de candidature devient publique et accessible à toute personne qui en fait la demande. Vous devez donc être stratégique et selon les informations dont vous disposez sur vos adversaires potentiels, vous devez choisir le meilleur moment pour le dépôt de votre candidature.



Seules les personnes qui ont qualité d'électrices et d'électeurs dans votre municipalité peuvent signer votre bulletin de candidature.



LE RETRAIT DE CANDIDATURE

Advenant que je souhaite retirer ma candidature, est-ce possible?

Sachez que vous pouvez vous retirer de la course en tout temps et sans pénalité. Si vous désirez retirer votre candidature, vous n'avez qu'à transmettre à la présidente ou au président d'élection un écrit signé en ce sens.

Comme il n'est pas permis de se présenter à deux postes à la fois, un avis de retrait de candidature est également nécessaire si vous souhaitez changer votre déclaration pour vous présenter à un autre poste. Vous devrez alors déposer une nouvelle déclaration de candidature en respectant les délais prévus au calendrier électoral.





● LA PROCLAMATION DES CANDIDATES ÉLUES SANS OPPOSITION

À quel moment vais-je savoir si je dois faire une campagne électorale?

Si à 16 h 30, le 30^e jour précédant le scrutin, soit à la fin de la période de mise en candidature, vous êtes la seule personne à avoir produit une déclaration de candidature au poste concerné...

**Félicitations, vous êtes élue sans opposition
ou « par acclamation »!**

Votre mandat de mairesse ou de conseillère municipale commencera lorsque vous aurez été assermentée, soit au maximum trente jours après votre élection.

Si toutefois vous êtes plusieurs personnes à avoir produit une déclaration de candidature au poste concerné, un scrutin doit être tenu.

Vous entrez alors en campagne électorale!

Sachez par ailleurs que la période électorale débute dès le 44^e jour précédant le scrutin. Il serait alors possible pour vous d'amorcer votre campagne dès cet instant.



● UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE À ORGANISER

**Je me lance en campagne électorale :
comment je m'organise?**

**Quelles sont les prochaines étapes et
par quoi je dois commencer?**

1. Je constitue mon équipe électorale!

Je m'entoure des bonnes personnes et elles connaissent leur rôle.

L'équipe constitue le mode d'action collective le plus performant. Recrutez des personnes ayant une diversité de connaissances, de compétences et de personnalités afin de composer une équipe multidisciplinaire. Assurez-vous de la disponibilité des membres de votre équipe pour toute la durée de la campagne, surtout pour les postes les plus importants. Assurez-vous également que ces personnes connaissent les valeurs et les projets qui vous animent, qu'elles les partagent et qu'elles sont prêtes à les défendre en votre nom durant la campagne. Soyez vigilante et laissez de la place pour que les membres de votre équipe puissent se sentir partie prenante de la campagne. Vous devez arriver préparée aux rencontres, ouverte aux idées, propositions et suggestions. C'est ce qui fait toute la richesse du travail d'équipe.

**2. Je planifie ma stratégie électorale, mon programme, mon calendrier
d'activités et mes outils de communication!**

J'organise mes idées, mes activités de campagne, mes outils pour
me faire connaître.

Assurez-vous de ne pas divulguer toutes vos idées dès le début de la campagne. Gardez-vous des projets ou des positions à faire connaître tout le long du processus électoral. Cela vous permettra de recevoir une meilleure visibilité à chaque semaine.

Aussi, il est important que votre équipe s'engage à la plus totale confidentialité au sujet de votre programme et de votre stratégie électorale. Cela peut vous sembler évident et aller de soi, mais il ne faut pas prendre ce genre de choses pour acquises et le préciser lors des premières rencontres.

3. Je finance ma campagne en tenant compte des ressources disponibles.

J'élabore un budget, je m'informe des modes de financement et des dépenses admissibles.

Vous devrez élaborer des prévisions budgétaires afin de connaître le montant dont vous aurez besoin pour votre campagne. Par exemple, si vous vous présentez à la mairie, votre campagne devra cibler toutes les personnes habilitées à voter, alors que comme conseillère, seuls les électrices et électeurs de votre district sont visés. Il se peut que vous ayez à réajuster vos prévisions en cours de route selon les sommes disponibles mais aussi selon vos adversaires. Vous devrez tenir compte du nombre d'électrices et d'électeurs que vous avez à rejoindre et des moyens que vous utiliserez : envoi postal selon le nombre de portes visées, montage et impression de dépliants et de cartes de rappel, publicité dans les journaux ou à la radio pour les plus grandes municipalités. Il est fréquent qu'une candidate ait à investir de son argent personnel dans une campagne électorale. D'ailleurs les personnes qui contribuent financièrement à votre élection s'attendent à ce que vous investissiez de votre argent vous aussi. En politique municipale, contrairement aux autres paliers de gouvernance, la cueillette de fonds se fait principalement de personne à personne et non pas par l'organisation d'activités publiques.

Selon nos informations, recueillies auprès d'anciennes candidates, pour les petites municipalités de moins de 5 000 habitants, les sommes investies sont minimales et se limitent à un envoi postal et à la distribution d'une carte d'affaires faite maison lors du porte-à-porte et à quelques affiches. Mais comme nous le mentionnions précédemment, vous devrez vous ajuster en fonction du poste convoité et du nombre de candidatEs à ce poste.

Pour les municipalités de plus de 5 000 habitants, il se peut que vous ayez besoin de faire plus de publicité pour vous faire connaître car le nombre de personnes à rejoindre sera plus élevé.

4. Je me prépare au jour « J ».

Je fais une liste des personnes à cibler comme bénévoles, je prévois mon horaire de tournée des bureaux de vote et je choisis quand je fais des appels téléphoniques.

Vous avez besoin de beaucoup de personnes pour cette journée. Il n'est pas nécessaire que ces personnes aient participé à toute la campagne. Vous pouvez élargir votre équipe spécifiquement pour cette journée qui comprend des tâches plus techniques et didactiques.

1. Je constitue mon équipe électorale

Afin d'éviter de s'occuper de tout et de se consacrer aux choses essentielles, telles que se faire connaître, il est souhaitable de s'entourer d'une équipe de personnes bénévoles en qui vous avez confiance ou de comités qui planifient et organisent, avec vous, votre campagne électorale. Voici, à titre d'exemple, les personnes ou les comités dont vous pourriez avoir besoin. Évidemment, vous devrez adapter la taille de votre équipe électorale à vos moyens, vos besoins et à la dimension de votre municipalité.

Responsable de campagne

Cette personne coordonnera l'ensemble des activités de la campagne. C'est avec elle que vous en discuterez de tous les aspects et elle pourra vous conseiller au besoin. Elle sera le lien entre toutes les personnes de votre équipe électorale. Ce poste demande du leadership et beaucoup de disponibilité du début jusqu'à la fin de la campagne.

Représentante ou représentant officiel et agente ou agent officiel

Ces postes sont assumés par une même personne. Cette dernière doit ouvrir un compte dans un établissement financier, recueillir les fonds et les contributions électorales, effectuer et autoriser les dépenses relatives à votre campagne et produire les rapports à remettre au trésorier de la municipalité. Ce poste demande beaucoup de rigueur dans la tenue des registres de revenus et de dépenses ainsi que dans la cueillette et la conservation des pièces justificatives.

Sachez que dans une municipalité de 5 000 habitants et plus, vous devez avoir obligatoirement une ou un agent officiel. Sachez également qu'en tant que candidate indépendante, vous pouvez vous-même agir à ce titre.



N'oubliez pas de tenir à jour la liste des contributions de plus de 50 \$

Responsable du programme

Cette personne devra être au fait des dossiers et de l'actualité de votre municipalité. Elle pourra réunir un groupe de personnes intéressées, sensibles aux besoins de la communauté et prêtes à apporter des solutions afin d'alimenter votre programme. Vous pourrez ainsi mieux développer vos propres propositions et établir des priorités en fonction des attentes de votre milieu.

Responsable des communications et de l'agenda

Celle-ci s'occupera du matériel promotionnel afin de faire connaître votre candidature et votre programme auprès de la population. Les conférences de presse, la participation à des événements publics et l'utilisation des médias sociaux sont des moyens de vous faire voir, de vous faire connaître et de véhiculer votre message.

Cette personne planifiera votre agenda afin que vous puissiez rencontrer le plus de gens possible. Elle sera également votre source d'information. Dans les plus grandes municipalités où on retrouve une multitude d'activités publiques, ce poste pourra être scindé et confié à deux personnes.

Responsable du soutien technique et de la logistique

Cette personne s'occupera essentiellement de la logistique des événements et des équipements (ordinateurs, téléphones, mobilier, location de salles, etc.).

Responsable du **pointage**

Il est très important de connaître les intentions de vote le plus exactement possible. C'est à partir de la liste électorale que le travail de pointage se fera. Cette liste est disponible au bureau de la présidente ou du président d'élection à la suite de son entrée en vigueur.

LE POINTAGE : une étape primordiale

Cette étape de la campagne électorale est cruciale, elle vous donnera une indication sur les intentions de vote de vos électrices et vos électeurs. Cela vous permettra également d'identifier les secteurs où se concentrent vos appuis et les secteurs des indécis à convaincre. Le pointage se fait lors du porte-à-porte et par contacts téléphoniques. Il prend fin seulement le jour du vote, par les appels à vos appuis dans l'opération qu'on appelle FAIRE SORTIR LE VOTE.

En voici les principales étapes :

1. Ajout des numéros de téléphone à la liste électorale;
2. Début du pointage lors du porte-à-porte;
3. 2^e pointage lors du premier contact téléphonique;
4. 3^e pointage lors du deuxième contact téléphonique.

Lors de votre mise en candidature, vous avez reçu une liste électorale. Assurez-vous d'y inscrire les numéros de téléphone de chaque électeur et électrice. L'avènement des téléphones cellulaires complique un peu la recherche des numéros de téléphone, servez-vous de vos contacts pour recueillir les numéros qui n'apparaissent pas dans les bottins ou sur le 411.

En cours de campagne, vous pourrez réaliser deux sondages téléphoniques maison. Chaque responsable de secteur devra trouver plusieurs téléphonistes pour faire des appels de jour et de soir. Le travail doit être bien structuré afin de couvrir toutes les électrices et les électeurs de votre secteur. Les résultats, communément appelé pointage, seront inscrits sur la liste électorale modifiée que vous utiliserez le jour du scrutin.

Le premier pointage vous servira à planifier votre porte-à-porte et votre deuxième pointage. Après ce premier pointage, concentrez-vous sur les indécisEs, ABANDONNEZ LES CONTRES. Vous devez être prête à commencer votre pointage au moins un mois avant l'élection.

FORMULE TÉLÉPHONIQUE SUGGÉRÉE

BONJOUR,

- Savez-vous qu'il y aura bientôt des élections dans votre municipalité?
- Connaissez-vous les candidats et la candidate Mme ...?
- Mme ... peut-elle compter sur votre appui?

Vous indiquez la lettre correspondante à côté du nom de la personne comme suit :

P : pour **C** : contre **I** : indécis

Aux personnes qui vous appuient (**P** pour) vous offrez des services tels, transport (T), gardienne (G) ou autres(A) (préciser).

Conseiller ou conseillère juridique

Cette personne vous expliquera la LERM et fera valoir vos droits auprès de la directrice ou du directeur de scrutin tout au long de la campagne et surtout le jour du scrutin. De même, elle s'assurera de la légalité de vos gestes.

Responsable du jour de l'élection, le jour « J »

Le jour de l'élection représente évidemment le point culminant de votre campagne. Votre responsable aura besoin d'une bonne équipe. Grâce à votre liste de pointage, vous connaissez probablement assez bien les intentions de vote de la population. Il reste à faire sortir le vote et c'est là le seul objectif de votre équipe durant la journée.

- **Représentantes et représentants dans les bureaux de scrutin** : ces personnes surveilleront vos intérêts dans chaque bureau tout au long du déroulement du scrutin. Elles sont le lien avec votre équipe chargée de faire sortir le vote. Sur une liste, elles indiquent les personnes qui ont voté au fur et à mesure qu'elles se présentent. Périodiquement, durant la journée, une personne chargée de relever la liste recueillera ces informations qu'elle transmettra à l'équipe. Sachez également que vous pouvez vous-même agir à ce titre.
- **Releveuses et releveurs de listes** : ces personnes passeront la journée à faire le tour des bureaux de vote pour prendre les listes de personnes ayant voté, préparées par vos représentants et représentantes.
- **Téléphonistes** : grâce à la liste de pointage, des personnes rejoindront tout au long de la journée, les électeurs et les électrices qui se sont prononcés en votre faveur lors du pointage pour leur rappeler d'aller voter et leur demander s'ils ou elles ont besoin d'un transport.
- **Transport** : vous devez avoir une ou deux personnes, disponibles avec leur véhicule pour aller chercher vos sympathisantEs afin de les conduire à leur bureau de vote. Ce sont souvent des personnes âgées vivant seules ou des chefs de familles monoparentales qui ont besoin de ce genre de service.

Sachez qu'en regroupant vos bénévoles par comités, coordonnés par un ou une responsable, vous vous assurerez d'une meilleure efficacité dans la réalisation des tâches.

C'est une pratique courante de fournir nourriture et boissons (non-alcoolisées) à toute l'équipe de bénévoles pour le jour « J » et de rembourser les frais d'essence reliés au transport. **Ces dépenses devront être comptabilisées comme dépenses électorales.**

Liste des membres de mon équipe électorale

Il est bon d'avoir toujours cette liste en main durant la campagne électorale

Responsable de campagne : _____



@

Agente ou agent officiel : _____



@

Responsable du programme : _____



@

Responsable des communications : _____



@

Responsable de l'agenda : _____



@

Responsable du soutien technique
et de la logistique : _____



@

Responsable du pointage : _____



@

Responsable du jour « J » : _____



@

Conseillère ou conseiller juridique : _____



@



2. Je planifie ma stratégie électorale, mon programme, mon calendrier d'activités et mes outils de communication

Quels sont les éléments porteurs de succès pour une campagne électorale?

Élaborer une stratégie d'ensemble

La stratégie électorale regroupe, argumente et valide l'ensemble des actions qui seront posées au cours de la campagne en les déployant dans le temps. Par exemple, avant d'aller solliciter des appuis, vous devez vous demander de qui vous rechercherez l'appui et pourquoi ces appuis aideront votre candidature. Vous devez décider également quand, au cours de la campagne, il serait stratégique de dévoiler vos appuis. Vous n'avez pas à les dévoiler dès le début, ni tous en même temps. Aussi, il ne s'agit pas seulement d'élaborer un programme électoral. Il faut également l'argumenter par de la recherche, décider par quels moyens et quand sera dévoilé chacun des aspects de ce programme. Vous pouvez faire l'annonce d'un appui particulier en même temps qu'un aspect de votre programme auquel il est relié. N'oubliez pas que vous devez alimenter votre électorat pendant 4 à 5 semaines. Il faut vous garder des annonces pour toute la durée de la campagne et tout cela relève de la stratégie.

Faire valoir sa candidature

Pour cela, il faut être visible partout, selon les dossiers ou projets qui vous préoccupent. Tentez d'obtenir des appuis officiels de la part de groupes, d'organismes et de personnalités importantes, établissez un bon réseau de contacts.

Approfondir sa connaissance des dossiers de la municipalité

Quels sont les intérêts locaux, les dossiers municipaux en cours? Développez votre opinion et votre jugement sur ceux-ci. Créez des alliances avec les personnes influentes sur ces questions.

Bien connaître ses opposants

Quelles sont leurs opinions sur les différents dossiers, est-ce possible de contrer leurs arguments? Mettez en lumière leurs contradictions et leurs prises de position controversées s'il y a lieu. Faites-le toujours sur un ton respectueux, sans attaquer la personne mais bien les actes et les idées. Les attaques personnelles ne sont jamais bien reçues.

Se préparer un programme politique

Faites connaître, aux électrices et électeurs, les idées, les actions nouvelles et prioritaires ainsi que les projets concrets que vous souhaitez réaliser en tant qu'élue. Argumentez et surtout chiffrez vos projets.

Élaborer des outils de communication

La promotion est un des éléments majeurs de votre campagne et peut prendre différentes formes : conférence de presse, communiqué, annonce publicitaire, affiche, dépliant, slogan, lettre aux citoyens, porte-à-porte, contact téléphonique, courrier électronique, site web, assemblée et événement, débat, médias sociaux, etc.

Voici quelques exemples de matériel promotionnel

- **Le dépliant** Il vous permet de donner une vue d'ensemble. Distribué dans toutes les boîtes postales, il constitue un premier contact pour préparer le porte-à-porte ou les appels téléphoniques. VOUS AVEZ REÇU MON DÉPLIANT? À l'inverse, vous le laissez à la fin de votre rencontre et il complète le contact. Il comprend principalement des éléments de votre programme, des objectifs à atteindre, un résumé de votre curriculum vitae et des coordonnées pour vous rejoindre. Il doit être accrocheur, c'est votre présentation, c'est lui qui va vendre votre compétence lorsque la porte sera fermée. Il est important d'apposer votre photo sur tous les documents imprimés que vous faites circuler.
- **La carte aide-mémoire** Une carte de format carte postale ou une carte représentant le tiers d'un dépliant environ est une bonne alternative au dépliant, moins coûteuse et pourtant efficace. D'ailleurs, elle contient le même type d'information que le dépliant. La carte professionnelle ou le signet avec photo, identification et slogan ne livre pas d'information, mais peut plaire et surprendre par son originalité tout en servant de rappel.

- **L'affiche** N'ayez pas peur que l'on voie votre image partout, mais soyez tout de même stratégique et déterminez les endroits où elles seront le plus visibles. Faites affaire avec un spécialiste pour la conception de votre affiche avec photo et slogan.
- **Le slogan** Le slogan est une formule-choc qui peut servir sur tout le matériel publicitaire, dépliant, affiche, page Facebook, fil Twiter, message télévisé ou dans le journal. Son objectif est d'attirer l'attention et de servir d'identification. Il doit être court, simple et intelligent. Évitez le jeu de mots trop facile avec votre nom.
- **Le message/lettre** Une lettre qui sera envoyée à chaque électeur peut s'avérer rentable même si cela demande beaucoup de travail, ne serait-ce que pour l'adressage et la mise en enveloppe. Une formule alternative moins coûteuse et plus simple consiste à la faire distribuer à chaque porte comme une circulaire en passant par Poste Canada ou par un distributeur du publisac dans votre ville.
- **La carte d'affaires** Celle-ci est une alternative à la carte aide-mémoire. Très simple à élaborer, elle est très utile dans les petites municipalités lors du porte-à-porte lorsque les personnes n'ont pas le temps de discuter longuement ou lorsqu'il n'y a personne à la maison.

Il est important d'inclure sur TOUT votre matériel promotionnel UNE PHOTO de vous afin que les gens associent un visage au nom, la date de l'élection et du vote par anticipation, ainsi que le poste convoité. Dans le cas des postes de conseillères, vous devez indiquer le numéro du district ou du secteur dans lequel vous vous présentez.

Se fixer des échéanciers et avoir un calendrier d'activités

Fixez-vous des échéanciers surtout pour les semaines intensives de campagne après la clôture des mises en candidature. Planifiez ce qui est prévisible, n'y allez pas au hasard. Mais vous devez quand même vous garder de l'espace pour les imprévus.

3. Je finance ma campagne en tenant compte des ressources disponibles

Depuis janvier 2017 de nouvelles règles de financement s'appliquent. Notons principalement :

- La contribution maximale qu'un électeur peut verser au bénéfice d'un parti ou d'une personne candidate est maintenant de 100 \$. Le versement d'une contribution additionnelle de 100 \$ est permis lors d'une élection générale ou partielle.
- La personne candidate peut, à son propre bénéfice ou au bénéfice du parti pour lequel elle est candidate, verser un montant additionnel de 800 \$.
- Toute contribution de plus de 50 \$ doit être faite par chèque ou par carte de crédit.



Pour plus d'information, consulter le texte de la loi : electionsquebec.qc.ca/francais/lois/municipal.php

Combien coûte une campagne électorale? Aurais-je droit à un remboursement?

Une campagne électorale nécessite que vous ayez certaines ressources financières à votre disposition pour payer les activités indispensables à sa réussite. Toutefois, certaines règles s'appliquent à cet effet et ce, selon la taille de votre municipalité.

Les municipalités dont la population est de 5 000 habitants et plus

La LERM prescrit les règles et modalités qui s'appliquent au financement d'une campagne électorale.

On y prévoit notamment :

- les règles entourant la sollicitation d'une contribution;
- le maximum des contributions qu'un électeur ou une électrice peut donner;
- les modalités de paiement des contributions;
- la définition d'une dépense électorale;
- les limites des dépenses électorales pour les postes de mairesse et de conseillère;
- les modalités entourant la production de matériel publicitaire.

Dans les municipalités de plus de 5 000 habitants, seul la représentante ou le représentant officiel peut contracter un emprunt. De plus, les contributions recueillies auprès de l'électorat, par la représentante ou le représentant officiel, doivent être versées dans un compte qui constitue le fonds électoral. Ce dernier doit uniquement servir à payer les dépenses électorales.

Il est prévu que 70 % des dépenses électorales peuvent être remboursées si vous remportez les élections ou si vous avez obtenu au moins 15 % des votes donnés lors de l'élection au poste en question, que vous représentiez un parti ou non. De plus, pour une candidate indépendante autorisée, le remboursement ne peut excéder le total que l'on obtient en additionnant le montant des dettes découlant des dépenses électorales de la candidate et celui de la contribution personnelle de cette dernière attestée par un reçu officiel. Le remboursement ne peut être fait tant que le rapport de dépenses électorales n'a pas été transmis. Ce rapport doit notamment indiquer le nom et l'adresse de chaque électeur ou électrice qui a fait une contribution supérieure à 50 \$. Seul l'électorat de la municipalité peut faire une contribution.

Les municipalités dont la population est de moins de 5 000 habitants

Mentionnons d'entrée de jeu que les candidates aux postes électifs des municipalités de moins de 5 000 habitants n'ont pas droit au remboursement de leurs dépenses électorales. Dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, les candidates n'ont pas à se conformer aux mêmes exigences de la LERM concernant le financement des partis politiques municipaux et des candidates indépendantes des municipalités de plus de 5 000 habitants. Toutefois, elles devront transmettre, dans les 90 jours suivant le scrutin, la liste des personnes qui lui ont fait une contribution de plus de 50 \$. Cette liste doit inclure aussi la somme que la candidate s'est versée à elle-même et qui ne peut dépasser 1 000 \$.

Voici un modèle de prévisions budgétaires pour votre campagne électorale

REVENUS	
• Contribution de la candidate	
• Contribution de plus de 50 \$	
• Contribution de moins de 50 \$	
• Contribution en biens et services	
•	
Total des revenus	
FRAIS ADMINISTRATIFS (SOUTIEN)	\$
• Location d'un local	
• Location de téléphones (installation, cellulaires)	
• Location de mobilier de bureau	
• Location ou achat de matériel (un ordinateur et un photocopieur)	
• Articles de bureau	
• Frais de représentation	
• Frais de déplacement	
• Frais de poste, messagerie et accès Internet	
DIVERS	\$
•	
•	
•	
•	
•	
FRAIS DE COMMUNICATION (PUB)	\$
• Photographie	
• Macarons, dépliants, affiches, matériel promotionnel	
• Annonce dans les journaux	
• Location de matériel, salles pour activités	
• Organisation conférence de presse	
FRAIS DE BÉNÉVOLAT	\$
• Frais divers	
• Repas lors du jour du scrutin et du vote par anticipation	
• Réception et lettres de remerciement	
TOTAL :	\$

● 4. Le jour « J »

Me voici rendue au jour « J », que dois-je faire?

Le jour du scrutin, allez voter à un moment stratégique et soyez visible toute la journée. Mettez votre équipe de bénévoles à l'œuvre et ayez un bon mot pour chaque membre de votre équipe, motivez-les, cela sera très apprécié. Ciblez vos appels téléphoniques personnels auprès des indécis identifiés lors du pointage, ils peuvent représenter la différence entre une victoire ou une défaite. Ces appels ont pour objectif de **faire sortir le vote**. Établissez des contacts réguliers avec votre représentante ou représentant au bureau de votation afin de vous assurer de la progression du vote. Assurez-vous d'être en évidence. Votre travail consiste à déléguer les tâches qui restent à faire à votre équipe.

En tant que candidate, vous avez le droit d'assister au déroulement du scrutin et du vote par anticipation à chacun des bureaux de vote où peut être donné un vote en votre faveur. Mais

comme vous ne pouvez pas être dans tous les bureaux de vote à la fois, des personnes peuvent vous aider. Ce sont les représentantes ou les représentants et les releveuses ou les releveurs de listes.

saviez-vous que

En 2013,
une seule
municipalité du
Québec ne comptait que
des femmes au conseil
municipal alors qu'il
y en avait deux en
2009?

**La représentante ou
le représentant**

1 pour chaque bureau de vote

**La releveuse ou
le releveur de listes**

**1 pour chaque local où se trouve
un bureau de vote**

Son rôle

- Observe la conduite du scrutin.
- Peut demander qu'une électrice ou un électeur prête serment en précisant ses motifs pour demander le serment.
- Examine le registre du scrutin et tous les documents qui servent au scrutin.
- Appose ses initiales sur les différents scellés.
- Peut avoir en sa possession une liste électorale municipale annotée.
- Remet à la releveuse ou au releveur de listes la liste des personnes ayant déjà exercé leur droit de vote.

Lors du scrutin, recueille, à des intervalles réguliers, la liste des personnes qui ont exercé leur droit de vote, ce qui vous permet de suivre l'évolution du vote en votre faveur.

Ce qu'il faut

- Une procuration signée par vous ou une personne que vous aurez désignée à cette fin.
- Elle ou il présente cette procuration à la scrutatrice ou au scrutateur.

- Une procuration signée par vous ou une personne que vous aurez désignée à cette fin.
- Elle ou il présente cette procuration à la personne préposée à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO) ainsi qu'à la scrutatrice ou au scrutateur du bureau de vote.

Les conditions

Aucune, il n'est pas obligatoire d'avoir la qualité d'électrice ou d'électeur, d'être âgé de 18 ans et plus ni d'être domicilié dans la municipalité.

Aucune, il n'est pas obligatoire d'avoir la qualité d'électrice ou d'électeur, d'être âgé de 18 ans et plus ni d'être domicilié dans la municipalité.

UN OUTIL INDISPENSABLE LA LISTE DES INCONTOURNABLES À FAIRE EN CAMPAGNE ÉLECTORALE

- 
- ☐ J'ai consulté ma famille et j'ai son appui pour me lancer en politique municipale
 - ☐ J'ai sondé le terrain et je constate que j'ai des appuis dans ma communauté
 - ☐ Je décide de faire le grand saut!
 - ☐ J'ai fait mon choix entre candidate indépendante ou dans une équipe ou un parti reconnu
 - ☐ J'ai complété le formulaire de candidature car je suis éligible
 - ☐ J'ai recueilli les signatures légales nécessaires pour ma candidature
 - ☐ **JE ME LANCE!!!**
 - ☐ J'ai déposé mon bulletin de mise en candidature auprès du directeur de scrutin
 - ☐ J'ai complété mon équipe électorale
 - ☐ J'ai identifié les grandes lignes de ma stratégie
 - ☐ J'ai identifié les grandes lignes de mon programme
 - ☐ J'ai élaboré les grandes lignes de mon plan de communication
 - ☐ J'ai préparé les prévisions budgétaires et le plan de financement de ma campagne
 - ☐ J'ai recueilli l'appui de personnes influentes
 - ☐ Je conserve précieusement les reçus avec la liste des personnes qui font une contribution de plus de 50 \$
 - ☐ J'ai recueilli le financement nécessaire pour mener une campagne gagnante
 - ☐ J'ai ma photo officielle
 - ☐ J'ai identifié mes opposants
 - ☐ J'ai élaboré un premier calendrier de campagne
 - ☐ J'ai planifié mon porte-à-porte
 - ☐ J'ai planifié le jour « J »
 - ☐ J'ai préparé deux discours, un pour la victoire, un pour la défaite



LES JEUX SONT FAITS!

J'ai gagné!

Vous et votre équipe avez réussi, la population vous accorde sa confiance. Le vrai travail ne fait que commencer. Comme avant la campagne, vous aurez peut-être besoin de conseils pour assurer à la fois l'efficacité de votre mandat et la poursuite de votre vie personnelle.

Savoir FAIRE et savoir ÊTRE, quelques règles pour l'élue!

1. Trouvez un équilibre entre la vie politique et la vie privée.
2. Renoncez à vouloir tout gérer et apprenez à déléguer.
3. Apprenez à dire non.
4. Choisissez vos dossiers et vos batailles,
vous ne pourrez pas tout régler et tout changer
dès le début de votre mandat.
5. Développez et alimentez votre réseau de soutien et
d'information.
6. Apprenez à vous adapter et à vivre avec le changement.
7. Arrivez bien préparée aux réunions, lisez vos documents,
prenez vos informations auprès de sources fiables en
effectuant vos propres recherches.
8. Donnez-vous du temps pour assimiler les informations.
9. Garder et développer votre esprit critique.

« Gardez votre sens de l'humour! »

Il faut ainsi vous garder du temps afin de maintenir un certain équilibre dans les différentes sphères de votre vie. Avec une organisation solide, un entourage fiable et une bonne dose d'humour, vous connaîtrez ce qui sera sans doute l'une des plus grandes aventures de votre vie!

Rôle politique

Outre leur rôle administratif et légal, les conseillères ainsi que la mairesse doivent assumer un rôle politique, certains diront démocratique, que le Code municipal ne décrit pas.

Ce rôle suppose principalement d'être à l'écoute des citoyenNEs, d'être disponible pour écouter leurs revendications, leurs doléances, mais aussi leurs suggestions. « On peut préparer tout un programme électoral si on sait bien écouter. »

S'il faut savoir écouter, il faut savoir aussi provoquer le discours, les réactions. Il y a des façons formelles de consulter, mais les façons les plus familières sont parfois très éclairantes pour une élue municipale. Une discussion avec quelques citoyenNEs au dépanneur, quelques phrases avec des parents en attendant les enfants au soccer ou en d'autres circonstances, une ou deux questions à de jeunes adolescents peuvent s'avérer très pertinentes. « J'obtiens une foule d'informations en participant au conseil d'établissement de mon école. » Entretenir des relations avec des leaders d'opinion dans la communauté peut s'avérer profitable. « J'ai des contacts réguliers avec l'agente de développement rural qui prend souvent le pouls de la population. »

L'élue n'est pas qu'une simple courroie de transmission des besoins des citoyenNEs. Elle doit apporter et proposer sa propre vision des choses. Faire preuve de leadership, être rassembleuse, proposer des projets mobilisateurs fait partie du rôle politique de l'élue municipale. C'est une façon de répondre aux besoins des citoyennes et des citoyens.

J'ai perdu!

Après une défaite, vous aurez à vivre certaines étapes du deuil. Vous venez de passer plusieurs semaines intensives, en groupe avec votre équipe. Du jour au lendemain, vous aurez à vous retrouver un peu seule. Il est normal que certaines d'entre vous éprouvent un sentiment de solitude ou de légère déprime. Profitez de ce moment pour faire votre bilan personnel de la campagne. Vous devez apprendre à ne pas prendre cette défaite sur vos seules épaules ou comme un échec personnel. Les citoyenNEs ont choisi quelqu'un d'autre pour les représenter et il y a de multiples raisons à ce choix. Il est primordial de ne pas résumer toute « l'aventure » comme un échec. Rappelez-vous les bons moments, faites une liste de ce que vous avez acquis de positif au cours de cette expérience. N'oubliez pas que votre entourage est toujours là pour vous soutenir.

Très peu de personnages politiques ont réussi à se faire élire du premier coup. Un grand pourcentage d'élus municipaux se sont présentés plus d'une fois avant de pouvoir crier victoire. Évaluer votre campagne : vous avez remporté un certain nombre de votes, c'est qu'il y a donc des électeurs et des électrices qui croient que vous étiez la meilleure personne pour les représenter.

Après avoir « décanté » quelques jours, il est suggéré d'organiser une rencontre bilan avec votre équipe. L'idée n'est pas de chercher des coupables ou des excuses à la défaite, mais de pouvoir bien évaluer la situation pour mieux se préparer pour la prochaine fois. Cette rencontre bilan est très appréciée des bénévoles d'une campagne, cela leur permet de ventiler à leur tour. Il n'y a pas d'échec, il n'y a que des résultats à améliorer et de nouvelles possibilités... Et surtout, vous venez de vivre une expérience valorisante et enrichissante qui vous servira toute votre vie!

« Pour jouer au jeu de la politique, il faut avoir de l'idéal, mais pas de naïveté, on peut perdre en politique et avoir raison, tout comme on peut gagner et avoir tort. Il ne faut pas voir cela comme une affaire de morale. »

—Louise Harel

NAVARO, Pascale. *Les femmes en politique changent-elles le monde?*, Éditions du Boréal, 2010.



LES PROCÉDURES OBLIGATOIRES

J'ai remporté mes élections! J'ai maintenant des obligations à remplir!

Que vous soyez élue sans opposition ou élue par scrutin, trois obligations doivent être remplies avant que vous puissiez exercer votre mandat.

La proclamation d'élection

La proclamation officielle de votre élection est faite au moyen d'un écrit signé par la présidente ou le président d'élection de la municipalité. Si vous avez été élue sans opposition, la proclamation se fait à la fin de la période prévue pour la production des déclarations de candidature. Si vous avez été élue par scrutin, la proclamation se fait après les quatre jours qui suivent le dépouillement des votes. Ce délai est prévu par la LERM pour demander un nouveau dépouillement lorsque requis.

L'assermentation

Après avoir été proclamée élue, vous avez 30 jours pour prêter le serment que vous exercerez vos fonctions conformément à la loi. Votre mandat d'élue débute au moment même où vous prêtez serment.

La déclaration des intérêts pécuniaires

Dans le but d'assurer la transparence de l'administration municipale et d'éviter une situation potentielle de conflit d'intérêts, la LERM exige qu'en tant que nouvelle élue, vous produisiez une déclaration de vos intérêts pécuniaires, et ce, dans les 60 jours suivant la proclamation de votre élection. Dans ce document, vous déclarerez notamment vos intérêts pécuniaires dans des immeubles et dans des entreprises susceptibles de transiger avec votre municipalité, de même que les emplois et les postes d'administratrice que vous occupez.

Sachez également que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de votre élection, vous devrez déposer au conseil de votre municipalité une mise à jour de votre déclaration des intérêts pécuniaires.

Si vous déposez une déclaration fausse ou incomplète, vous vous exposez à être déclarée inhabile à exercer la fonction de membre d'un conseil municipal pendant cinq ans.

● LE CALENDRIER ÉLECTORAL

ÉTAPES	• Règles générales	• 5 novembre 2017
Avis public d'élection et début de la période électorale	• Au plus tard le 44 ^e jour avant le scrutin	• Au plus tard le 22 septembre 2017
Période de dépôt des déclarations de candidature	• Entre le 44 ^e et le 30 ^e jour précédant le jour du scrutin	• Du 22 septembre au 6 octobre 2017
Jour du vote itinérant le cas échéant		• 28, 29 ou 30 octobre 2017, au choix du président d'élection
Jour du vote par anticipation	• 7 ^e jour et dans certains cas 6 ^e jour avant le jour du scrutin	• 29 et 30 octobre 2017
Proclamation des candidates et des candidats élus sans opposition	• 30 ^e jour avant le scrutin	• 6 octobre 2017
Entrée en campagne électorale intensive	• Pour les candidates qui n'ont pas été élues par acclamation	• 7 octobre 2017
Jour du scrutin	• Le premier dimanche de novembre	• 5 novembre 2017
Dernier jour pour demander un nouveau dépouillement des votes	• La requête doit être présentée dans les 4 jours suivant la fin du dépouillement des votes	• 9 novembre 2017
Proclamation des candidates et des candidats élus	• Le lendemain de l'expiration du délai pour demander un nouveau dépouillement des votes	• 10 novembre 2017
Liste des personnes qui ont fait un don de plus de 50 \$ (municipalités de moins de 5 000 habitants)	• 60 jours après le jour du scrutin	• 4 janvier 2018
Production de la déclaration d'intérêts pécuniaires	• 60 jours après la proclamation de l'élection d'une personne	• Sans opposition : 6 décembre 2017 Par scrutin : 9 janvier 2018
Rapport de dépenses électorales (municipalités de plus de 5 000 habitants)	• Dans les 90 jours suivant le scrutin	• 3 février 2018

L'EXERCICE DE MON MANDAT

Voilà j'y suis, je prends place et j'exerce mon mandat!

Assermentée et convoquée à votre première rencontre du conseil municipal, vous êtes prête à assumer vos responsabilités. Le meilleur moyen de prendre sa place, c'est d'y aller progressivement avec calme et assurance. Acceptez les dossiers que l'on vous confie, remplissez vos tâches et, petit à petit, élargissez vos champs d'intervention et augmentez le niveau de vos responsabilités. Une bonne connaissance de vos dossiers et de ceux de la municipalité en général est garante du succès. Après une première année de mandat, vous aurez une meilleure compréhension et une vue d'ensemble qui vous permettra d'être plus à l'aise dans votre fonction d'élue. Alors, donnez-vous le temps! Donnez-vous également le droit de ne pas tout savoir ainsi que le droit à l'erreur!

Sachant que vous avez encore beaucoup à apprendre sur le fonctionnement du conseil et de l'administration municipale ainsi que sur votre rôle d'élue, vous pouvez consulter le guide suivant qui s'avère être un bel outil de base :



Guide d'accueil et de référence
pour les nouveaux élus municipaux :
[mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/
publications/elections/guide_elus.pdf](http://mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/guide_elus.pdf)



● POUR COMPLÉTER MON BAGAGE ET PARFAIRE MES CONNAISSANCES

Comment fonctionne une municipalité? Où puis-je trouver des informations complémentaires?

- « Guide à l'intention des personnes qui désirent
poser leur candidature aux élections municipales.
Pourquoi pas vous? » :
*[mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/
elections/guide_candidate.pdf](http://mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/guide_candidate.pdf)*
- La Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités :
electionsquebec.qc.ca/francais/lois/municipal.php
- La Loi sur le traitement des élus municipaux :
*electionsquebec.qc.ca/francais/lois/municipal.php/
legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/T-11.001*

Vous pouvez également contacter :

- Le Directeur général des élections du Québec
Téléphone : 1 888 353-2846 • info@electionsquebec.qc.ca
www.electionsquebec.qc.ca

SEPTEMBRE 2017

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27			30

Date limite pour l'avis public d'élection et début de la période électorale.

Début de la période de dépôt des déclarations de candidature.

OCTOBRE 2017

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	Fin de la période de dépôt des déclarations de candidature. Proclamation des candidates élues sans opposition.		14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Entrée en campagne électorale intensive

Fin de la période de dépôt des déclarations de candidature.

Proclamation des candidates élues sans opposition.

Jour du vote itinérant le cas échéant

Jour du vote par anticipation

Jour du vote itinérant le cas échéant

Jour du vote par anticipation

Jour du vote itinérant le cas échéant

NOVEMBRE 2017

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Jour du
scrutin

Dernier jour
pour demander
un nouveau
dépouillement
des votes

Proclamation
des candidates
élues par
scrutin

● LISTE DES ORGANISMES RÉGIONAUX DE SOUTIEN AUX CANDIDATES

RÉGION 01 Bas-Saint-Laurent

- **Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent**
C. P. 308, Matane (Québec) G4W 3N2
☎ 418 562-7996 • 418 730-1357
brigitte.michaud@femmes-bsl.qc.ca • lucie.brault@femmes-bsl.qc.ca
www.femmes-bsl.qc.ca
- **Réseau de solidarité municipale du Bas-St-Laurent**
📘 Réseau-de-solidarité-municipale-du-Bas-Saint-Laurent

RÉGION 02 Saguenay-Lac-Saint-Jean

- **RÉCIF 02**
275, boul. De Quen Nord, Alma (Québec) G8B 5N8
☎ 418 480-2828 • Sans frais 1 855 732-4302 📠 418 480-4030
audree.villeneuve@recif02.com • www.recif02.com

RÉGION 03 Capitale-Nationale

- **Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale** (Portneuf-Québec-Charlevoix)
840, rue Raoul-Jobin, bureau 350, Québec (Québec) G1N 1S7
☎ 418 522-8854, poste 223 📠 418 522-6237
info@rgfcn.org • www.rgfcn.org
- **Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale**
☎ 418 522-8854, poste 227 📠 418 522-6237
femmespolitique@gmail.com • www.femmespolitique.net

RÉGION 04 Mauricie

- **Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie**
946, rue Saint-Paul, bureau 202, Trois-Rivières (Québec) G9A 1J3
☎ 819 372-9328 📠 819 372-9708
info@tcmfm.ca • www.tcmfm.ca
- **Mauriciennes d'influence**
☎ 819 372-9328 📠 819 372-9708
info@mauriciennes.ca • www.mauriciennes.ca

RÉGION 05 Estrie

- **ConcertAction Femmes Estrie**
187, rue Laurier, bureau 301, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
☎ 819 563-1987 📠 819 563-0204
info@concertactionfemmesestrie.org • www.concertactionfemmesestrie.org

RÉGION 06 Montréal

- **Table des groupes de femmes de Montréal**
110, rue Ste-Thérèse, bureau 505, Montréal (Québec) H2Y 1E6
☎ 514 381-3288 📠 514 381-3955
info@tgfm.org • www.tgfm.org

RÉGION 07 Outaouais

- **Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)**
109, rue Wright, bureau 201, Gatineau (Québec) J8X 2G7
☎ 819 770-0351 📠 819 771-1769
agir.femme@qc.aira.com • www.agir-outaouais.ca

RÉGION 08 Abitibi-Témiscamingue

- **Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue**
332, rue Perreault, bureau 207, C. P. 1051, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C8
☎ 819 764-9171 📠 819 764-9192
rfat@lino.sympatico.ca • www.rfat.qc.ca

RÉGION 09 Côte-Nord

- **Regroupement des femmes de la Côte-Nord**
767, rue Puyjalon, Baie-Comeau (Québec) G5C 1M9
☎ 418 589-6171 • Sans frais 1 877 902-6171 📠 418 295-2436
regroupementfcn@gmail.com

RÉGION 10 Nord-du-Québec

- **Comité condition féminine Baie-James**
552, 3^e rue, bureau 203, Chibougamau (Québec) G8P 1N9
☎ 418 748-4408 📠 418 748-2486
direction@ccfbj.com • www.ccfbj.com

RÉGION 11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

- Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
100, route de la Pointe-à-Fleurant, Escuminac (Québec) G0C 1N0
☎ 581 886-4650
contact@femmesgim.qc.ca • www.femmesgim.qc.ca
📘 Atablemesdames

RÉGION 12 Chaudière-Appalaches

- Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches
2150, route Lagueux, bureau 104, Lévis (Québec) G7A 1A7
☎ 418 831-7588 📠 418 836-1680
communications@femmesca.com • www.femmesca.com

RÉGION 13 Laval

- Table de concertation de Laval en condition féminine
1450, boul. Pie-X, local 203, Laval (Québec) H7V 3C1
☎ 450 682-8739
tclcf@bellnet.ca • www.tclcf.qc.ca
📘 TCLCF-Table de concertation de Laval en condition féminine
- Lavalloises d'influence
☎ 450 682-8739
tablelaval.typepad.com/lavalloises_dinfluence/

RÉGION 14 Lanaudière

- Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière
144, rue Saint-Joseph, suite 200, Joliette (Québec) J6E 5C4
☎ 450 752-0049 📠 450 760-3586
tcgfl@bellnet.ca • www.femmeslanaudiere.org
- Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL)
femmeslanau@yahoo.ca
📘 Réseau Femmes Élues Lanaudiere

RÉGION 15 Laurentides

- Réseau des femmes des Laurentides
342, rue Parent, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 2A2
☎ 450 431-1896 📠 450 431-5639
info@femmeslaurentides.org • www.femmeslaurentides.org

RÉGION 16 La Montérégie

- **Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM)**
158, rue Charon, Longueuil (Québec) J4R 2K7
☎ 450 671-5095
info@tcgfm.qc.ca • www.tcgfm.qc.ca
- **Réseau des élu·es municipales de la Montérégie Est (REMME)**
1580, chemin Fer-à-Cheval, Sainte-Julie (Québec) J3E 2M1
☎ 514 833-9324
elues.monteregie@gmail.com • www.eluesmonteregie.qc.ca
- **Femmes et pouvoirs publics Centre de femmes du Haut-Richelieu**
432, rue Jacques-Cartier Sud, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 4K4
☎ 450 346-0662
registrariat@cfhr.ca

RÉGION 17 Centre-du-Québec

- **Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec**
19-A, rue de Courval, Victoriaville (Québec) G6P 4W2
☎ 819 758-8282 ☎ 819 758-7624
pouvoir@femmescentreduquebec.qc.ca
www.femmescentreduquebec.qc.ca

Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec

158, rue Charron, Longueuil (Québec) J4R 2K7
☎ 438 874-1072
info@reseautablesfemmes.qc.ca
www.reseautablesfemmes.qc.ca



LES **ABRÉVIATIONS** UTILES DANS LE CADRE DE MON MANDAT

CCA :	Comité consultatif agricole
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme
CLD :	Centre local de développement
CM :	Code municipal du Québec
CMQ :	Commission municipale du Québec
DGE :	Directeur général des élections
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
LAU :	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
LCM :	Loi sur les compétences municipales
LCV :	Loi sur les cités et villes
LERM :	Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités
LFM :	Loi sur la fiscalité municipale
MAMOT :	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire
MRC :	Municipalité régionale de comté
UMQ :	Union des municipalités du Québec

● BIBLIOGRAPHIE

Édition 2013

MAMSL, *Mairesse ou maire, conseillère ou conseiller... Pourquoi pas vous?* Guide à l'intention des personnes qui désirent se porter candidates lors des élections municipales, février 2005.

Femmes et politique municipale de l'Estrie, *Une élection, c'est pas sorcier! Petit guide pour sortir gagnante d'une élection municipale*, avril 2005.

Femmes d'influences, *Une place pour moi, Lévisienne! ...là où les décisions se prennent*, 2004.

Groupe Femmes, Politique et Démocratie, *Traces et Jalons – Du colloque Femmes et Action politique, Pourquoi pas moi?*, Volume 1, n°1, 1999.

Groupe Femmes, Politique et Démocratie, *Traces et Jalons – Moi... Candidate?*, Volume 4, n° 1, Février 2002.

Groupe Femmes, Politique et Démocratie, *Traces et Jalons – Participer à une élection... et s'en sortir vivante!*, Volume 5, n° 2, 2003.

Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec, *Parcours de la candidate aux Élections municipales*, Avril 2009.

Réseau des femmes des Laurentides, *Vous avez le profil*, mai juin 2005.

Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue, *Guide d'accès au pouvoir municipal pour les femmes : Des idées plein la tête, comment planifier et s'engager dans une campagne électorale*, 2009.

NAVARO, Pascale, *Les femmes en politique changent-elles le monde?*, Éditions du Boréal, 2010.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités LERM
publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_2_2/E2_2.html. Mise à jour décembre 2012.

Édition 2017

Conseil du statut de la femme, *Avis Les femmes en politique : en route vers la parité*, 2015.

csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis_femmes_et_politique_web2.pdf

Conseil du statut de la femme, *Portrait des Québécoises en 8 temps*, Édition 2016.

csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_des_quebecoises_en_8_temps_web.pdf

MAMOT, *Femmes et élections municipales 2013, Incluant une évolution depuis 1980*,

Portrait statistiques, Stéphanie Houde, Direction générale des politiques.
mamrot.gouv.qc.ca/pub/elections/Stat_2013_femmes.pdf

MAMROT, *Guide d'accueil et de référence pour les nouveaux élus municipaux*, 2013.

mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/guide_elus.pdf

MAMOT, *Guide à l'intention des personnes qui désirent poser leur candidature aux élections municipales. Pourquoi pas vous?*, 2016.

mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/guide_candidate.pdf

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, Janvier 2017,

electionsquebec.qc.ca/francais/lois/municipal.php

La Loi sur le traitement des élus municipaux, Novembre 2016

legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/T-11.001

NOTE

Pour plus d'informations et connaître les publications des tables régionales et de leur Réseau traitant du thème Femmes et pouvoir, consulter le site WEB du Réseau des tables à l'adresse suivante :

reseautablesfemmes.qc.ca/documentation/catalogue-doutils/



RÉSEAU DES
TABLES RÉGIONALES
DE **GROUPES** DE **FEMMES**
DU QUÉBEC

**Le Réseau, porteur
des voix régionales,
favorise la concertation
et l'échange entre
les tables de groupes
de femmes du Québec.**

158, rue Charron, Longueuil (Québec) J4R 2K7
Téléphone 438 874-1072
info@reseautablesfemmes.qc.ca
www.reseautablesfemmes.qc.ca